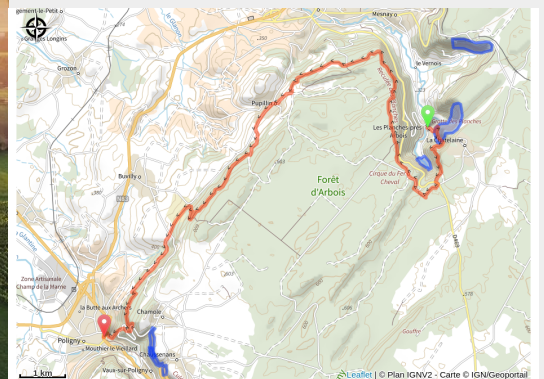


Echappée Jurassienne Pédestre - Étape 6 : Les Planches Pres Arbois - Poligny

Cœur du Jura - Arbois - Poligny - Salins



Vignes de Pupillin (© www.stephane-godin.com/Jura Tourisme)



Infos pratiques

Pratique : Rando pédestre

Durée : 6 h 30

Longueur : 18.4 km

Dénivelé positif : 695 m

Difficulté : Facile

Type : Itinérance

Thèmes : Géologie, Naturel,
Oenologique

Itinéraire

Départ : Les Planches-Près-Arbois

Arrivée : Office de Tourisme de Poligny

Balisage :  GR® (Grandes Randonnées)

Communes : 1. Les Planches-près-Arbois

2. Arbois

3. La Châtelaine

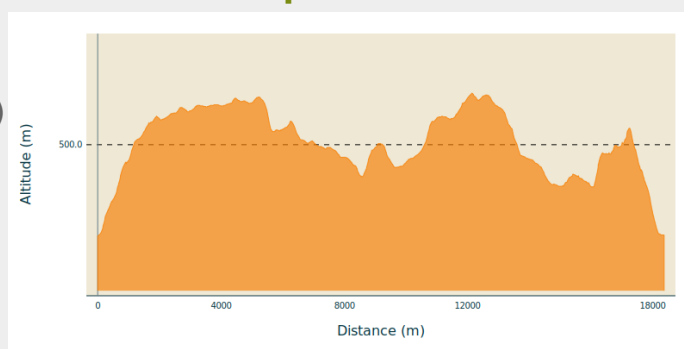
4. Pupillin

5. Buvilly

6. Poligny

7. Chamole

Profil altimétrique



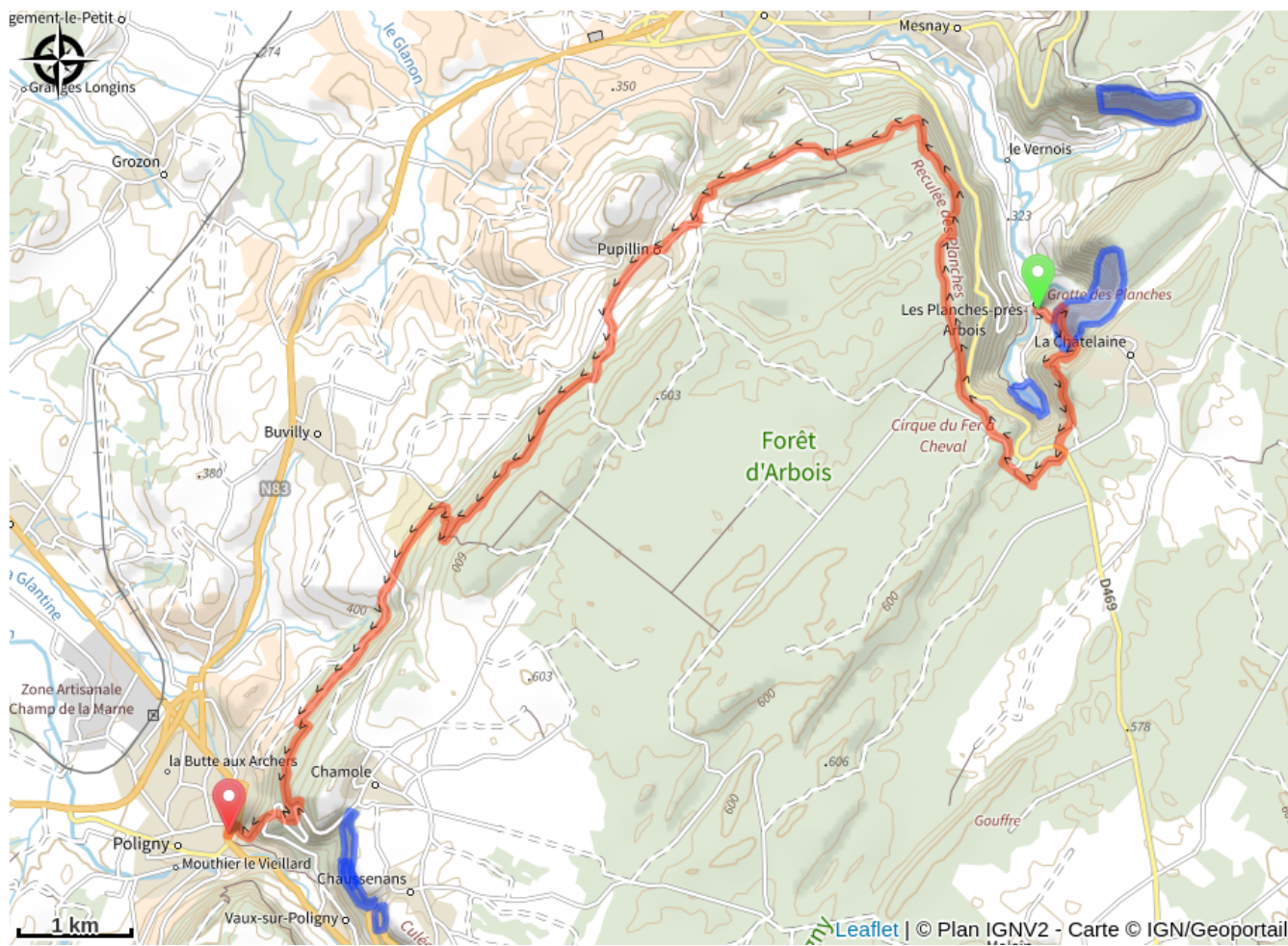
Altitude min 332 m Altitude max 594 m

Sur cette 6ème étape de l'Échappée Jurassienne Franco-Suisse, on laisse derrière nous, avec un dernier coup d'œil, la reculée des Planches-Près-Arbois pour rejoindre la capitale du Comté, Poligny.

En chemin, les randonneurs traverseront les petits villages de Pupillin ou encore de Chamole. Entre forêt et vignoble cette étape accidentée offre une belle occasion de découvrir l'ancienne ville fortifiée de Poligny, ancienne capitale religieuse des Ducs de Bourgogne.

Poligny a gardé de nombreux vestiges de son glorieux passé mais est résolument tournée vers l'avenir, notamment grâce à la filière Comté. Le fameux fromage, première AOC de France en tonnage a fait de Poligny sa capitale en y installant la maison du Comté et le siège social du Comité Interprofessionnel de Gestion du Comté.

Sur votre route...



Toutes les informations pratiques



Recommandations

Avant de partir, nous vous conseillons de lire la rubrique [Conseils aux randonneurs](#), de vous équiper convenablement, de prendre de quoi vous ravitailler, de consulter la météo et de prendre un téléphone chargé. Dans tous les cas, ne surestimez pas vos forces.

Dans le Jura, les randonnées empruntent des chemins et sentiers dans des propriétés privées qui peuvent également servir à d'autres activités. Merci de respecter les lieux en restant sur les sentiers balisés et en respectant les autres usagers (randonneurs, vététistes, cavaliers, mais aussi exploitants forestiers, vignerons, bergers...).

Le Jura est un département nature et sauvage, merci de respecter l'environnement dans lequel vous évoluez : Ne jeter aucun détrit, ne faites pas de feu, ne cueillez pas les fleurs sauvages. Respectez la tranquillité du bétail et de la faune sauvage en restant éloigné des troupeaux, en tenant votre chien en laisse et en refermant les barrières derrière vous. Renseignez-vous sur les zones de protection de biotope, réserves naturelles ou zone Natura 2000 dans lesquelles des restrictions sont applicables.

En cas de travaux forestiers (abatage, débardage...), de travaux sur les sentiers (réfection de sentier, débroussaillage...) ou de zones de chasse en cours ou battue pour votre sécurité, sachez renoncer et faire demi-tour.

Zones de sensibilité environnementale

Le long de votre itinéraire, vous allez traverser des zones de sensibilité liées à la présence d'une espèce ou d'un milieu particulier. Dans ces zones, un comportement adapté permet de contribuer à leur préservation. Pour plus d'informations détaillées, des fiches spécifiques sont accessibles pour chaque zone.

APPB CORNICHES CALCAIRES - RUINES DE LA CHATELAINE

Période de sensibilité : Février, Mars, Avril, Mai, Juin

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bfc.lpo.fr

FR3800859 - Corniches calcaires du département du Jura

Espèces concernées : Faucon pèlerin, Hibou grand-duc, Tichodrome échelette, Harle bièvre, Grand Corbeau, Choucas des tours, Faucon crécerelle, Martinet à ventre blanc, Hirondelle des rochers et Hirondelle de fenêtre.

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux nécessaires à la reproduction, l'alimentation, le repos et la survie de l'espèce concernée, il est instauré un arrêté préfectoral de protection de biotope sur les Ruines de la Chatelaine sur les communes des Planches-près-Arbois et la Chatelaine.

Dans ce périmètre, est interdit pendant la période de reproduction (du 15/02 au 01/07) :

- Le survol à moins de 150 m des parois rocheuses part tout aéronef, y compris engins volant téléguidé
- La pratique de l'escalade, y compris la descente en rappel
- Les activités de canyoning et de spéléologie
- La pratique de toute activité bruyantes (motorisation, sonorisation)

Merci d'éviter le secteur pour permettre la reproduction des espèces.

Réserve Nationale Régionale des Grottes de la Côte de la Baume

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : CPEPESC FC

3 rue Beauregard 25000 Besancon

Tél. 03 81 88 66 71

Mail: rnr@cpepesc.org

<https://cpepesc.org/>

Classement en Réserve Naturelle Régionale depuis le 17 novembre 2017.
Arrêté de Protection de Biotope du 15 novembre n°2013186-0010 "corniches calcaires du Jura"

Arrêté n°2021-G-08351 relatif au plan de circulation des véhicules non motorisés sur les Réserves Naturelles Régionales.

Pour assurer la pérennité de cet espace naturel protégé, il convient de respecter la réglementation en vigueur.

Sont interdits :

- la cueillette des végétaux et des champignons, excepté la cueillette traditionnelle,
- le prélèvement d'animaux, excepté les escargots pour consommation personnelle,
- la collecte de fossiles, de minéraux et de spécimens archéologiques,
- la divagation d'animaux domestiques,
- le feu,
- la circulation de véhicules à moteurs, la circulation à cheval, à vélo, à vélo à assistance électrique ou autre véhicule non motorisé,
- l'abandon de déchets,
- les perturbations sonores et lumineuses,
- les rassemblements et manifestations sportives ou de loisirs,
- le camping et le bivouac,
- l'escalade, la spéléologie et le survol à moins de 150m de la corniche, du 15 février au 15 juin, au Trou de la Baume.

Accès aux parties souterraines règlementé ainsi:

-Rivière de la Baume: interdit entre le 1 novembre et le 31 mai.

-Trou de la Baume: interdit entre le 15 avril et le 15 octobre.

Hors des parties souterraines, la circulation à pied est autorisée et les chiens doivent être tenus en laisse.

APPHN Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois

Période de sensibilité : Janvier, Février, Mars, Avril, Mai, Juin, Juillet, Août, Septembre, Octobre, Novembre, Décembre

Contact : LPO BFC - DT Franche-Comté

Mail : franche-comte@lpo.fr

Tel : 03 81 50 43 10

Site : www.bourgogne-franche-comte.lpo.fr

FR4300004 - Cascade des Tufs des Planches-près-Arbois

Espèces concernées :

Afin de garantir l'équilibre biologique des milieux et la conservation de l'habitat naturel des communautés des sources et suintements carbonatés, habitat européen Natura 2000 d'intérêt prioritaire 7220-1, il est instauré une zone de protection d'habitat naturel.

Le périmètre de la zone de protection, comprenant la cascade elle-même et les milieux aquatiques et terrestres associés proches, représente 5 hectares sur la commune des Planches-près-Arbois.

Dans ce périmètre, est interdit :

- La pénétration des personnes et animaux domestiques dans le cours d'eau, y compris dans le bassin devant la Cascade des Tufts et dans les bassins tufeux présents en amont et à l'aval de la Cascade. Cette interdiction vaut pour toutes les prises de vues et de photographies
- Le prélèvement et la dégradation de tout élément tufeux
- Les chiens non tenus en laisse
- L'utilisation du feu
- La circulation et le stationnement de tout véhicule à moteur
- Les activités de bivouac et camping
- L'installation de tout équipement et les activités favorisant la fixation du public : buvette, restauration légère...
- Les manifestations publiques (rassemblement ou évènement ponctuel, de nature sportive, culturelle ou festive, à but lucratif ou non), quelles qu'elles soient et quelle que soit leur organisation.

Merci de respecter cet habitat sensible.

Lieux de renseignement

Jura Tourisme & Attractivité

17 rue Rouget de Lisle, 39009 LONS-LE-SAUNIER

sejour@jura-tourism.com

Tel : 03 84 87 08 88

<https://www.jura-tourism.com/>

